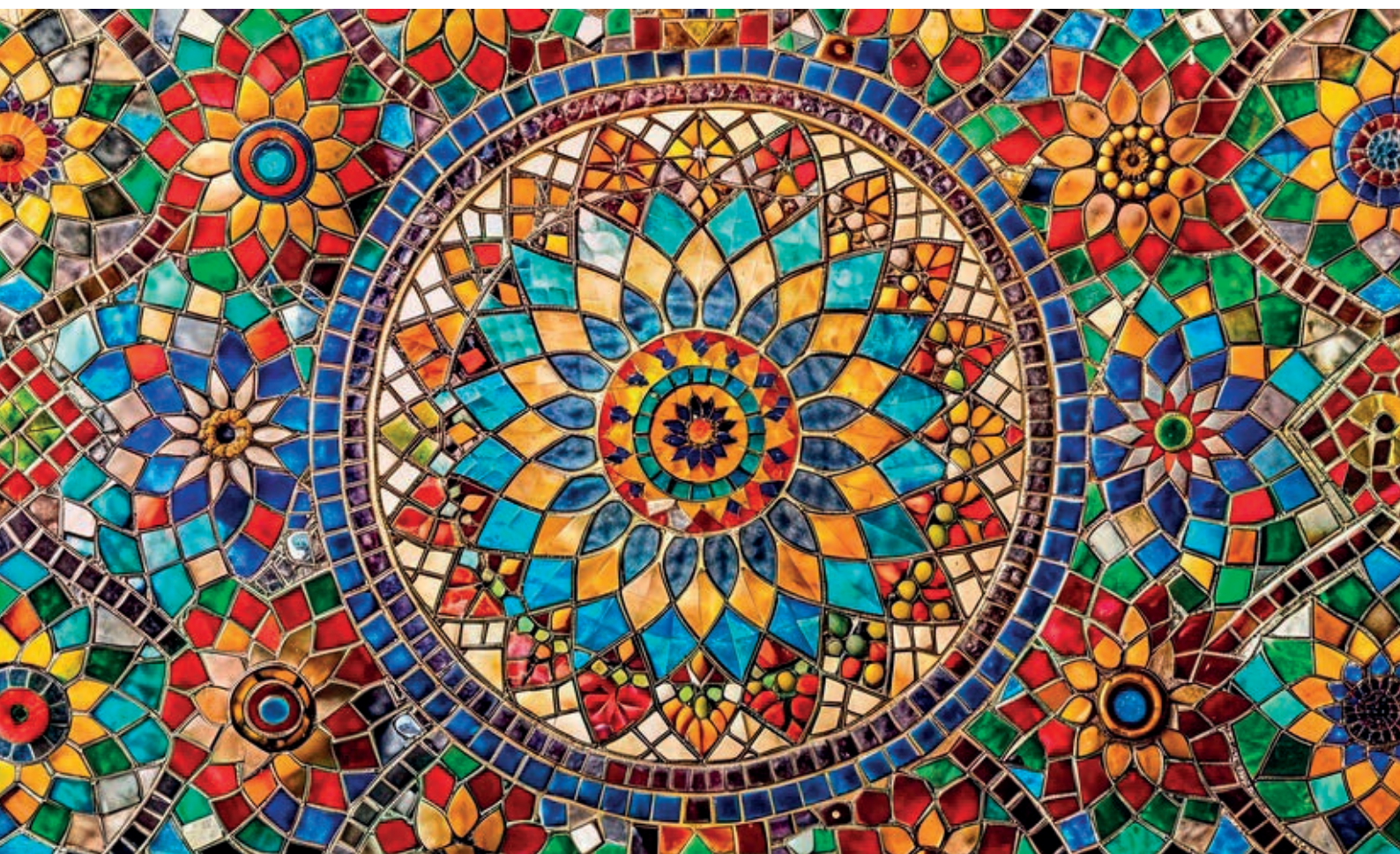


L'ÉTAT DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

Justice transitionnelle et éducation en
Afrique : opportunités et défis pour la paix,
la résilience et le développement durable



Rapport du huitième Forum africain sur la justice transitionnelle



L'ÉTAT DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

Justice transitionnelle et éducation en
Afrique : opportunités et défis pour la paix,
la résilience et le développement durable

Rapport du huitième Forum africain sur la justice transitionnelle

Les 11 et 12 septembre 2024

Port-Louis, Maurice



Implemented by
giz Cooperation International
für Entwicklungszusammenarbeit (GIZ) GmbH





CSVR
Centre for the Study of
Violence and Reconciliation
Working towards peaceful, equal and
violence-free societies since 1989.
#CSV35

CSV
87 De Korte Street, 8th Floor
Braamfontein
Johannesburg, 2001
South Africa
Tel: +27 (11) 403 5650
Fax: +27 (11) 339 6785
Email: info@csvr.org.za
www.csvr.org.za

© CSV 2025

Crédits photos – CSV
Conception et composition par COMPRESS.dsl | 801008_F | www.compressdsl.com

Sommaire

1	Introduction	2
2	Cérémonie d'ouverture	5
3	PREMIÈRE SÉANCE : L'état de la justice transitionnelle en Afrique – analyse des défis et des succès des mécanismes de justice transitionnelle dans divers contextes africain	7
4	DEUXIÈME SÉANCE : Aligner les stratégies d'éducation pour une transformation sociétale pacifique et une consolidation démocratique dans les contextes de JT sur l'Agenda 2063 de l'UA et les examiner	11
5	TROISIÈME SÉANCE : Succès, leçons et recommandations pour le développement mondial – possibilités de recherche future sur l'exploitation du plein potentiel de la justice transitionnelle	15
6	QUATRIÈME SÉANCE : Remédier aux injustices historiques et promouvoir l'inclusion par l'éducation et les approches transformatives de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la paix et de la sécurité	18
7	CINQUIÈME SÉANCE : Le rôle des institutions juridiques dans la responsabilisation des auteurs d'atrocités, avec un accent particulier sur les réformes institutionnelles et les initiatives éducatives en faveur de l'inclusion et de la réconciliation	20
8	SIXIÈME SÉANCE : Donner aux jeunes des compétences pour construire des sociétés résilientes et des exemples de réussite de jeunes leaders issus de sociétés sortant d'un conflit	23
9	SEPTIÈME SÉANCE : Le rôle de l'éducation dans la restauration des communautés après des violations massives des droits de l'homme	26
10	HUITIÈME SÉANCE : Efforts de collaboration entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés économiques régionales et les organisations internationales dans la mise en place de partenariats pour une paix et un développement durables – meilleures pratiques et leçons apprises	29
11	Cérémonie de clôture	32
12	Recommandations	35
13	Annexe	37
14	Notes de fin de document	39



1 Introduction

Le **huitième Forum africain sur la justice transitionnelle** s'est tenu à Port-Louis, à Maurice, les 11 et 12 septembre 2024, poursuivant le rôle essentiel du forum dans l'avancement de la justice transitionnelle (JT) à travers le continent. Organisé par le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine (UA-DPAPS) et le *Centre for the Study of Violence and Reconciliation* (CSVR ou Centre d'étude de la violence et de la réconciliation), le forum a réuni des parties prenantes clés, notamment des États membres de l'UA, des institutions nationales des droits de l'homme (INDH), des communautés économiques régionales (CER), des praticiens, des universitaires, des réseaux de soutien aux victimes et des acteurs de la société civile, afin d'entamer des discussions significatives sur l'état de la JT en Afrique.

Guidé par le thème de l'Union africaine de 2024, **Éduquer un(e) Africain(e) adapté(e) au XXI^e siècle : construire des systèmes éducatifs résilients pour un accès accru à un apprentissage inclusif, tout au long de la vie, de qualité et pertinent pour l'Afrique**, le forum visait à souligner la synergie entre la JT et l'éducation en tant que piliers transformateurs pour une paix durable, la cohésion sociale et la réconciliation. Les participants ont examiné la manière dont l'éducation peut catalyser des changements positifs, favoriser la réconciliation, la justice transformatrice et un tissu social plus résilient. Ce thème a offert l'occasion unique de s'attaquer aux injustices historiques et de renforcer les fondements sociétaux d'une paix durable.



Le forum a été organisé par l'UA-DPAPS et le CSVR avec le soutien de l'*Africa Transitional Justice Legacy Fund (ATJLF)*, *Impunity Watch*, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH*, la Fondation Berghof, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union européenne (UE) dans le cadre du projet Initiative pour la justice transitionnelle en Afrique, mis en œuvre par un consortium composé du Centre international pour la justice transitionnelle (CIJT), du CSVR et de l'ATJLF.¹ Le projet vise à faciliter l'intégration de la politique de justice transitionnelle de l'Union africaine (PJTUA) dans la loi nationale, en soutenant la mise en œuvre de la feuille de route de la PJTUA par le biais d'une assistance technique, de la production et de la gestion de connaissances et d'un soutien à la société civile dans l'ensemble de l'Afrique.²

Le forum a cherché à atteindre les objectifs suivants :

- Fournir une plateforme multi-parties prenantes pour identifier des solutions holistiques aux défis communs liés à la JT, à l'éducation et à la justice socio-économique, ainsi qu'à d'autres questions émergentes, et proposer des solutions enracinées dans les expériences et réalités collectives et nationales.
- Partager les meilleures pratiques, y compris les expériences réussies de JT en Afrique, sur des thèmes spécifiques et générer de nouvelles connaissances pour faire progresser le discours panafricain sur la JT.
- Faciliter l'interaction et la collaboration continues entre les décideurs politiques nationaux, régionaux et continentaux, y compris la société civile, les parties prenantes des gouvernements nationaux, les universités, les experts et les praticiens de la JT, sur des thèmes de réflexion spécifiques afin de contribuer à la mise en œuvre efficace de la PJTUA.

Les résultats obtenus lors du forum sont les suivants :

- Reconnaître l'éducation comme catalyseur de la paix et de la justice : le forum a reconnu que l'éducation était un outil de transformation permettant d'inculquer une culture de la paix, des droits de l'homme et de la résilience. Il a été recommandé d'intégrer l'éducation à la paix et à la justice à tous les niveaux, du cycle élémentaire au cycle supérieur, en Afrique.
- Faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes grâce à l'éducation : l'accent a été mis sur le rôle de l'éducation dans la promotion de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes pour leur permettre de participer activement aux processus de JT et l'instauration d'une paix durable sur l'ensemble du continent.
- Tirer parti de la diversité pour le développement : le forum a considéré la riche diversité de l'Afrique comme une force, préconisant son utilisation comme force unificatrice pour stimuler le développement régional et national.
- Donner la priorité à la santé mentale et au soutien psychosocial (SMSPS) : l'importance de la santé mentale et du soutien psychosocial pour les victimes, les survivants et les communautés touchées par les conflits a été soulignée, et un appel a été lancé pour intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans les programmes éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes Africains.
- Affirmer la responsabilité collective en matière de JT : la JT a été affirmée comme une responsabilité sociétale partagée, nécessitant une éducation et une sensibilisation généralisées pour garantir sa mise en œuvre effective.
- Reconnaître réparations, comme pierre angulaire de la justice : les réparations ont été reconnues comme un élément fondamental de la JT, essentiel pour répondre aux besoins des victimes et des survivants et pour promouvoir la réconciliation.
- Aborder les questions foncières et mémorielles : le forum a souligné la nécessité d'aborder les injustices foncières historiques et contemporaines de l'Afrique et de gérer soigneusement la préservation de la mémoire en tant que partie intégrante des processus de JT.



2 Cérémonie d'ouverture

La séance d'ouverture du forum a été animée par le **Dr John Ikubaje**, principal responsable de la justice transitionnelle à l'UA, qui a souhaité la bienvenue aux participants en les invitant à considérer ce rassemblement non pas comme une simple réunion rituelle mais plutôt comme une plateforme de promotion de la paix, de la gouvernance et de la réconciliation dans toute l'Afrique. Se référant au thème de 2024 centré sur l'éducation, le Dr. Ikubaje a souligné l'importance de l'élaboration de programmes d'études pour intégrer l'éducation à la paix à tous les niveaux d'apprentissage, ce qui, selon lui, est une étape vitale vers la construction de sociétés pacifiques, inclusives et résilientes.

M. Tefo Raditapole, président du conseil d'administration du CSVR, a exprimé sa gratitude au gouvernement mauricien pour avoir accueilli le forum. Il a réfléchi à l'importance de la série de forums sur la JT depuis 2017. M. Raditapole a noté que ces forums révélaient des lacunes critiques dans les processus de JT tout en suscitant des approches innovantes de mise en oeuvre. Il a souligné que souvent, lors de discussions sur la JT, la justice et la responsabilisation semblaient être à portée de main, ce qui n'était pas toujours l'expérience de ceux qui étaient directement touchés par les atrocités. Ainsi, alors que l'Afrique célèbre les 30 ans de la JT sur le continent, il est important de continuer à apprendre et à s'engager sur ce qui fait obstacle à la pleine réalisation de la justice et de la responsabilité pour tous. M. Raditapole a souligné l'importance de l'intégration de la JT dans les programmes d'enseignement, estimant qu'il s'agissait là d'un moyen efficace d'impliquer les jeunes et ceux qui se trouvaient souvent à la périphérie de la JT.

Mme Patience Chiradza, directrice de la gouvernance et de la prévention des conflits à l'UA-DPAPS, a rapporté les propos de **S.E. l'ambassadeur Bankole Adeoye**, commissaire de l'UA-DPAPS. Elle a remercié Maurice pour son soutien à l'organisation du forum. Elle a salué la présence de diverses parties prenantes, y compris les organisations de la société civile, le groupe de référence de l'UA, le monde universitaire, les jeunes, les femmes leaders et d'autres participants distingués. Mme Chiradza a noté que le thème du forum 2024 s'alignait sur les objectifs de **l'Agenda 2063 de l'UA**,³ soulignant le rôle de l'éducation dans la garantie des droits de l'homme, la promotion de la transformation sociale et la garantie de la non-répétition des atrocités du passé. En outre, elle a observé que les attaques contre les écoles en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale avaient entravé l'éducation des enfants et les avaient rendus vulnérables au recrutement par les milices et aux mariages précoces. Notant qu'il s'agissait du 5^{ème} anniversaire de l'adoption de la PJTUA, Mme Chiradza a souligné l'urgence de la mission du forum pour traiter ces questions. Elle a réaffirmé l'engagement de l'UA à promouvoir l'éducation comme vecteur de paix et de responsabilité.

L'honorable Maneesh Gobin, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international et procureur général de Maurice, a officiellement accueilli les participants. Lors de son allocution, il a pris acte des déclarations faites par les orateurs précédents et a fait observer que la réalisation des objectifs du forum nécessitait un dialogue orienté vers l'action, l'éducation étant un facteur clé du débat. Se référant à l'héritage multiculturel de Maurice, il a noté l'importance de l'unité pour la construction de la nation et a souligné que l'éducation devait jouer un double rôle : promouvoir la responsabilité et favoriser une paix durable. Rappelant que la charte établissant l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui l'UA) appelait à l'éradication de toutes les formes de colonialisme en Afrique, il a noté que le processus de décolonisation de Maurice était incomplet, compte tenu de ses efforts pour récupérer l'archipel des Chagos aux mains des Britanniques. Il a noté que la PJTUA, qui prenait également en compte le passé colonial de l'Afrique, était une étape importante dans la recherche de solutions africaines aux problèmes africains afin d'aider les sociétés à passer du conflit à la paix, au développement et à l'édification de la nation.

Il y a un besoin de réconciliation, de responsabilité et de vérité pour aider une nation à progresser vers la construction de la nation. L'intégration de l'éducation contribue à inculquer les principes de bonne gouvernance, de paix et de prospérité.

– Hon. Maneesh Gobin



3 PREMIÈRE SÉANCE :

L'état de la justice transitionnelle en Afrique – analyse des défis et des succès des mécanismes de justice transitionnelle dans divers contextes africains

S.E. l'ambassadeur **Salah Hammad**, chef du secrétariat de l'architecture africaine de gouvernance à la Commission de l'UA, a animé le premier panel du forum. La séance s'est ouverte sur un hommage solennel à feu le Dr Webster Zambara, figure centrale de la promotion de la cohésion nationale, de la réconciliation et des efforts de consolidation de la paix dans les communautés à travers l'Afrique. L'ambassadeur Hammad a présenté le contexte historique de la PJTUA, reconnaissant le rôle significatif du CSVR dans le partenariat avec l'UA-DPAPS pour encadrer et propager la PJTUA en tant que modèle centré sur l'Afrique pour aborder la paix et la justice. Réfléchissant aux défis pratiques et aux succès uniques de la JT en Afrique, il a invité les panélistes à partager leurs expériences nationales.

Maurice a présenté une perspective unique, avec le *Solicitor-General* (représentant légal du gouvernement auprès de la Cour suprême) **M. Rajeshsharma Ramloll** qui a souligné l'histoire relativement pacifique de la nation, tout en insistant sur les efforts en cours pour se réconcilier avec l'héritage colonial de l'esclavage et de la main-d'œuvre sous contrat. Il a évoqué la création en 2008 de la Commission nationale pour la vérité et la justice,⁴ qui avait mis en œuvre plusieurs recommandations portant sur les litiges fonciers, la réconciliation, la commémoration et les réformes de la justice sociale et économique. Les questions en suspens, telles que la réinstallation du peuple chagossien, restent un défi.

Représentant la République centrafricaine (RCA), **Mme Brigitte Izamo**, conseillère juridique au ministère des Affaires juridiques, de la bonne Gouvernance et des Droits de l'Homme, a parlé des efforts de l'UA-DPAPS pour promouvoir les politiques de paix et la création de la Commission Vérité, Justice, Réparation et Réconciliation par la RCA en vue de traiter les violations qui ont eu lieu dans son pays, notant les complexités de la réconciliation dans le paysage instable centrafricain. Elle a souligné les processus de JT en cours, y compris les accords de paix entre le gouvernement et les factions des milices et la mise en place de mécanismes nationaux de responsabilité judiciaire avec le soutien de la Cour pénale internationale (CPI). Mme Izamo a également mis l'accent sur la nécessité d'un dialogue inclusif impliquant les victimes et les survivants, les rebelles et l'État pour favoriser une paix durable.⁵

M. Awel Sultan Mohammoud représentant de l'Éthiopie, du bureau du plan d'action national pour les droits de l'homme et du secrétariat du mécanisme institutionnel de coordination de la JT du ministère de la Justice, a présenté la politique de justice transitionnelle récemment adoptée par son pays,⁶ élaborée après plus de 80 consultations impliquant plus de 4 000 parties prenantes, dont des hommes politiques, des universitaires, des groupes d'experts, des groupes vulnérables et des jeunes. Cette politique s'articule autour de piliers tels que l'amnistie conditionnelle, les réparations, la réforme institutionnelle, la responsabilité pénale et la recherche de la vérité. Il a informé le forum qu'il existait désormais un mécanisme de coordination pour superviser la mise en œuvre de la politique, y compris l'établissement des cadres législatifs pour les différents piliers.

L'ambassadeur Hammad a demandé aux participants de réfléchir à la manière dont leur pays respectif avaient mis en place ou prévoyaient de mettre en place des processus participatifs et inclusifs compte tenu de la diversité de leur société.

Au Soudan, après la guerre, nous nous sommes rendu compte de la faiblesse de notre cohésion sociale et de la non-homogénéisation de notre tissu social. Nous avons commencé à voir nos différences.

– S.E. l'ambassadeur Salah Hammad

Maurice a souligné l'importance de maintenir l'accessibilité et la pertinence des informations essentielles relatives à la JT, même après l'achèvement du mandat de la Commission nationale pour la vérité et la justice en 2011. L'avocat général Ramloll a noté que même si la mise en œuvre des recommandations n'avait pas été satisfaisante pour tout le monde, elle était toujours en cours et des efforts étaient déployés pour parvenir à des conclusions satisfaisantes pour toutes les parties concernées. Maurice, connue pour sa grande diversité religieuse et ethnique, a activement promu l'inclusion en désignant des fêtes nationales pour différents groupes et en encourageant les citoyens à les célébrer collectivement. Des réunions régulières entre les chefs religieux renforcent encore l'unité nationale, en favorisant le respect et la compréhension mutuels. L'avocat général Ramloll a fait remarquer que les systèmes éducatifs étaient essentiels



pour réduire les fractures sociales entre les générations en n'attribuant pas d'identifiants aux étudiants sur la base de la race ou de la religion. Il a souligné que cette diversité devait être perçue de manière positive, car elle faisait partie intégrante de l'identité mauricienne.

Pour la RCA, Mme Izamo a reconnu que les efforts de réconciliation restent complexes, car ils doivent prendre en compte les intérêts de diverses parties prenantes, notamment les communautés de victimes, les autorités gouvernementales et les milices. Elle a souligné que des efforts de réconciliation inclusifs n'étaient possibles qu'avec la participation active de toutes les parties concernées. Revenant sur l'histoire coloniale de la RCA, Mme Izamo a rappelé que les politiques coloniales avaient contraint certaines populations à adopter des noms, des religions et des modes de vie différents, soulignant en particulier la marginalisation des communautés musulmanes qui en a résulté. Le gouvernement cherche aujourd'hui à identifier et à traiter les griefs de ces groupes historiquement aliénés, comprenant que ces expériences ont alimenté les conflits et même les cas de génocide. Depuis la signature de l'accord de Bangui, la RCA a reconnu la nécessité de l'inclusion dans les célébrations nationales, en incorporant les fêtes musulmanes dans le calendrier officiel. Mme Izamo a également indiqué le rôle essentiel de l'éducation dans la prévention de la récurrence des conflits, notant que le manque d'opportunités éducatives a souvent conduit à considérer les armes comme le seul moyen de s'émanciper.

M. Mohammoud a souligné que la diversité de l'Éthiopie était une source de fierté nationale et un facteur nécessitant une gestion prudente dans le cadre du processus de JT. En tant qu'État fédéral ayant été confronté à des conflits ethniques, l'Éthiopie considère sa diversité comme un atout, mais reconnaît également les défis qu'elle présente. M. Mohammoud a déclaré que le traitement des questions ethniques par le biais de processus de vérité est crucial pour le développement démocratique et la stabilité du pays. Son bureau a donné la priorité à une communication transparente avec le public à chaque étape du processus de JT afin d'encourager la confiance et la participation du public. En outre, l'Éthiopie a lancé un processus de dialogue national afin d'impliquer toutes les communautés dans une conversation sur la réconciliation, la responsabilité et l'avenir de la gouvernance.

Le **Dr Robert Eno**, greffier de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, a été invité par l'ambassadeur Hammad à discuter du rôle de cette Cour dans la promotion de la JT dans les États membres de l'UA et du degré de respect accordé aux décisions prises par cette Cour. Le Dr Eno a souligné l'importance de tenir compte du contexte culturel d'un pays dans toute mise



en œuvre de la JT, en insistant sur le fait qu'une justice efficace doit trouver un écho auprès des personnes qu'elle sert. Il a noté que si 34 des 54 États membres de l'UA avaient ratifié le Protocole portant création de la Cour africaine, seuls huit pays avaient déposé une déclaration au titre de l'article 36(4),⁷ qui permet à leurs citoyens d'avoir un accès direct, limitant ainsi le recours du grand public à la Cour. M. Eno a encouragé la reconnaissance de la Cour africaine en tant que plateforme essentielle de JT, en particulier pour les affaires qui répondent à ses critères d'admissibilité. Bien que la PJTUA soit considérée comme une « loi non contraignante », il a encouragé la communauté juridique à l'utiliser à des fins de contentieux dans le cadre de la juridiction de la Cour africaine. Il a développé la double compétence de la Cour, expliquant qu'elle possédait à la fois des fonctions contentieuses et consultatives, et a exhorté les parties prenantes à demander des avis consultatifs sur les questions de JT car ceux-ci pouvaient guider les futurs efforts nationaux et régionaux en matière de JT et mériter la reconnaissance de l'UA.

Séance plénière

Les points suivants sont ressortis de la discussion en séance plénière :

- Les dirigeants politiques aux plus hauts niveaux de gouvernance pourraient être mieux placés pour veiller à ce que la JT atteigne et bénéficie effectivement aux communautés auxquelles elle est destinée, afin d'éviter qu'elle ne se déconnecte des personnes qu'elle sert ou qu'elle est censée servir.
- En Éthiopie, le processus de JT a suscité des réactions mitigées. Pour améliorer la compréhension du processus, la Commission nationale des droits de l'homme a organisé un concours de procès simulés en matière de JT afin d'impliquer les étudiants et de les sensibiliser à ses principes et à son impact potentiel.
- Au Soudan du Sud, le processus de JT s'est accéléré à la suite de l'adoption de lois établissant des mécanismes de vérité, d'indemnisation et de réparation, rendue possible grâce au soutien de l'UA.
- À Maurice, le gouvernement a donné la priorité à l'égalité d'accès à l'éducation pour tous, en assurant le transport gratuit des enfants vers les écoles et en fournissant une aide au logement. Pour éviter les divisions et réduire la marginalisation, le gouvernement a également mis en place une politique de salaire minimum afin de lutter contre les inégalités socio-économiques.
- La diversité africaine est une force, mais les hommes politiques la manipulent souvent pour créer des divisions. De nombreux cadres juridiques africains reconnaissent et intègrent des dispositions visant à respecter et à gérer cette diversité.
- La JT reste un processus profondément politique qui nécessite un engagement politique fort. Si l'UA ne peut pas imposer les mécanismes de JT dans ses États membres, elle peut toutefois tirer parti de divers forums et opportunités pour encourager leur mise en œuvre.

4 DEUXIÈME SÉANCE :

Aligner les stratégies d'éducation pour une transformation sociétale pacifique et une consolidation démocratique dans les contextes de JT sur l'Agenda 2063 de l'UA et les examiner

Modérée par **M. Mohamed Suma**, chef d'équipe de l'UA pour le bureau régional du Haut-Commissariat aux droits de l'homme pour l'Afrique de l'Est, cette séance a examiné l'intersection entre l'éducation et la JT en tant que moteurs essentiels de la paix à long terme, de la cohésion sociale et de la consolidation de la démocratie. Les intervenants ont discuté de la manière dont l'intégration des principes de JT dans les systèmes éducatifs peut s'attaquer aux racines des divisions sociétales et préparer les générations futures à une gouvernance responsable et inclusive.

Mme Reem El Gantri, cheffe du bureau du CIJT en Libye, a ouvert la séance en expliquant comment les conflits perturbent l'accès à l'éducation et perpétuent les cycles de violence, en particulier dans les sociétés qui sortent d'un conflit comme la société libyenne. Elle a noté que le droit à l'éducation – à la fois sa disponibilité et son accès – était l'un des plus violés dans les situations de conflit, selon les victimes et les personnes affectées. Elle a mentionné que le ciblage des écoles par les terroristes, comme cela s'était produit en Syrie et en Afghanistan, n'était pas fait au hasard mais délibérément pour perturber l'accès à l'éducation.⁸ Par ailleurs, Mme El Gantri a mis l'accent sur les risques associés aux récits déformés ou révisionnistes dans le matériel éducatif et aux récits dénaturés qui émanaient d'histoires contestées, qui pouvaient exacerber les tensions et entraver la réconciliation. Elle a souligné que la réforme des programmes d'enseignement devrait faire partie intégrante des processus de réforme institutionnelle afin d'aider à démanteler les idéologies qui divisent, faisant ainsi de l'éducation un outil puissant pour la JT. Enfin, elle a également plaidé en faveur de récits éducatifs propices à la paix et à la cohésion, notant que les enseignants devraient être considérés comme des autorités en la matière dans les discussions sur la JT tout en tenant compte de leur influence et de leurs préjugés potentiels.

Représentant le CSVR, **M. Bobuin Valery**, spécialiste en plaidoyer, a partagé ses idées sur l'utilisation de l'innovation par l'éducation pour s'attaquer aux injustices historiques et aux problèmes contemporains tels que l'extrémisme violent et le changement climatique. S'appuyant sur le travail et l'expérience du CSVR, il a proposé l'intégration des discussions sur la justice sociale



et l'environnement dans les cadres de la JT, élargissant ainsi la compréhension de la JT des situations postconflituelles ou post-autoritaires pour aborder les défis gouvernementaux et de développement. Le CSVR a utilisé la JT pour lutter contre l'extrémisme violent au Sahel,⁹ pour les systèmes d'alerte précoce dans les situations fragiles, et l'a incluse dans les discussions en cours sur le changement climatique pour influencer le paiement des réparations et les réformes institutionnelles concernant les questions climatiques. M. Valery a souligné que la PJTUA pourrait servir de base à l'élaboration de programmes d'études dans toute l'Afrique, en promouvant une vision commune de la paix et de la confiance civique.

Le **Prof Khabele Matlosa**, directeur de l'Institut stratégique pour la recherche et le dialogue au Lesotho, a présenté une double approche de l'intégration des principes de la JT dans d'éducation : l'éducation formelle par le biais des écoles et des universités et les initiatives d'enseignement civique non formelle ciblant les groupes communautaires et les organisations de base. Il a expliqué comment les établissements d'enseignement à tous les niveaux pouvaient favoriser la sensibilisation aux valeurs démocratiques, aux droits de l'homme et à la paix. Le Prof Matlosa a demandé le soutien de l'UA pour établir des cadres de programmes d'études axés sur la JT qui reflètent les contextes et les réalités africaines. Les acteurs clés qui peuvent contribuer à renforcer ce lien entre l'éducation et la JT sont les décideurs politiques, les responsables de l'éducation et les enseignants.

Mme Sophia Ashipala, cheffe de la division de l'éducation de la Commission de l'UA, a réitéré la reconnaissance par l'UA de l'accès à l'éducation en tant que droit de l'homme. Elle a parlé de la **Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (CESA) 2016-2025**¹⁰ et de ses efforts pour intégrer l'éducation à la paix et les principes de résolution des conflits aux systèmes éducatifs africains. Elle a expliqué comment la stratégie de la CESA rassemblait la société civile, les CER et les ministères nationaux de l'Éducation pour développer des cadres de programmes scolaires qui incluent l'éducation à la paix et à la résolution des conflits. Mme Ashipala a souligné l'importance accordée par la CESA aux programmes de formation des enseignants, qui étaient conçus pour doter les éducateurs des connaissances nécessaires pour défendre la paix et identifier les problèmes dans les écoles qui pourraient déclencher des conflits à l'avenir, tels que les brimades et les châtiments corporels. Cette approche garantit que les écoles deviennent des espaces où les jeunes sont encouragés à embrasser la paix et la participation démocratique.

La **Dre Amina Bouayach**, présidente du Conseil national des droits de l'homme du Maroc, a souligné que l'éducation était fondamentalement axée sur les jeunes et les enfants, ce qui

rendait essentielle leur inclusion dans des conversations plus larges sur les droits de l'homme. Elle a expliqué que, conscient de ce fait, le Conseil avait commencé à intégrer activement les jeunes et les enfants dans ses initiatives. Réfléchissant aux recommandations de l'Instance équité et réconciliation du Maroc, elle a noté l'accent mis sur l'éducation en tant que moyen essentiel de préserver la mémoire historique. C'est pourquoi le Conseil a mis en place des expositions conçues pour créer des espaces interactifs où les enfants et les jeunes peuvent s'engager de manière significative dans l'histoire du pays.

Le **Dr Baba Jallow**, ancien secrétaire exécutif de la Commission vérité, réconciliation et réparations de la Gambie, qui n'a pas pu assister au forum, a fait part de ses réflexions par écrit. Il a souligné le potentiel éducatif de la JT, proposant que cette dernière ne se contentait pas de réparer les erreurs du passé, mais qu'elle éduquait également les sociétés à la prévention des conflits futurs. Il a suggéré d'intégrer des comités d'éducation publique au sein des organes de JT afin d'impliquer les communautés et d'encourager les témoins à parler de leurs expériences, non seulement en tant que témoins témoignant devant une commission, mais aussi en tant qu'éducateurs publics compétents partageant des connaissances utiles avec le grand public. Sur la base des enseignements tirés de la commission gambienne, il a recommandé la création d'unités pour les jeunes et les enfants afin de sensibiliser les écoles. Enfin, il a préconisé la création d'instituts d'études nationales pour favoriser l'apprentissage permanent de l'histoire nationale et de la résolution des conflits.

Le fait d'encourager les témoins à se considérer comme des « enseignants nationaux » renforcera leur sentiment de dignité personnelle, d'estime de soi et de guérison. Le sentiment d'être des « enseignants nationaux » encouragera les témoins à élargir leur réflexion pour inclure des leçons sur la justice traditionnelle, la moralité, les normes, les valeurs et d'autres aspects de leur culture qui n'auraient peut-être pas été exprimés autrement.

– Dr Baba Jallow



Séance plénière

Les points suivants ont été dégagés lors du débat en séance plénière :

- Les participants ont souligné l'importance d'intégrer la JT dans l'enseignement universitaire en Afrique. Le forum a mis en lumière des exemples tels que l'Université de Maiduguri au Nigéria, qui a introduit un programme de maîtrise en JT et a fourni des bourses pour soutenir l'inscription des étudiants. En outre, le Centre pour les droits de l'homme de l'Université de Pretoria, en partenariat avec le CSVR, développe à la fois un cours de courte durée et un programme de maîtrise en JT.
- La musique et les arts, y compris la peinture et les publications, ont été reconnus comme des outils efficaces pour sensibiliser les enfants et les jeunes au droit de la justice. Ces moyens créatifs permettent de communiquer les principes du droit de la justice aux jeunes de manière accessible et attrayante.
- Lors de l'élaboration de dialogues éducatifs dans les sociétés sortant d'un conflit ou d'une dictature, il est essentiel de prendre en compte plusieurs facteurs : garantir un accès équitable à l'éducation, réformer le contenu de l'enseignement pour transmettre des récits exacts et inclusifs, tenir compte des histoires contestées et utiliser l'éducation civique pour instaurer la confiance dans la société.
- Un appel fort a été lancé en faveur de la décolonisation des systèmes éducatifs africains, soulignant la nécessité de récupérer les connaissances et les perspectives indigènes dans le cadre de la JT.

5 TROISIÈME SÉANCE :

Succès, leçons et recommandations pour le développement mondial – possibilités de recherche future sur l’exploitation du plein potentiel de la justice transitionnelle

Modérée par le **Prof Eugene Bakama**, spécialiste de la justice transitionnelle à l’UA-DPAPS, cette séance a invité les participants à examiner des approches novatrices de la JT qui intègrent des perspectives traditionnelles et émergentes. Il a encouragé les participants à envisager des cadres de JT évolutifs qui répondent à des défis complexes et dynamiques dans divers contextes africains.

La première intervenante, **Mme Choice Mharidzo**, présidente de la plateforme *African Women for Transitional Justice (AW4TJ)*,¹¹ a présenté son approche de la catégorisation des contextes de JT pour prédire les résultats de la mise en œuvre. Elle a identifié les trois modèles suivants :

- Le modèle du renversement est typique des sociétés qui passent du colonialisme ou de l’apartheid à la démocratie, où la JT est largement acceptée en raison de l’absence de résistance et d’une aspiration collective à la gouvernance démocratique.



- Le modèle de compromis émerge dans les États dotés d'un gouvernement d'unité nationale, comme le Kenya et le Zimbabwe. Dans ce modèle, Mme Mharidzo a souligné l'importance de la « cartographie du pouvoir » pour évaluer les intérêts des parties prenantes et les défis potentiels dans le cadre du processus de JT.
- Le modèle du statu quo apparaît dans les situations où des personnes associées à des abus passés conservent des positions de pouvoir. Elle a fait remarquer que les praticiens de la JT devaient faire preuve de prudence dans ce domaine, car les personnes en position d'autorité tentaient souvent de saper les mécanismes de JT pour protéger leurs intérêts.

Le deuxième intervenant, **M. Andrew Songa**, conseiller régional pour le Partenariat européen pour la démocratie, a évoqué l'influence de la technologie en tant que dimension émergente de la JT. Il a souligné que la technologie avait remodelé les interactions sociales, économiques et de gouvernance et qu'en embrassant la diversité, la PJTUA créait des opportunités pour tirer parti des avancées numériques. M. Songa a indiqué que l'espace civique numérique était un forum vital pour l'engagement des citoyens et la documentation des droits de l'homme. Toutefois, il s'est inquiété de défis tels que la fracture numérique, notamment en fonction du sexe, le rétrécissement des espaces civiques en raison des restrictions gouvernementales, la cyberintimidation, le cyberterrorisme et l'utilisation abusive des données. Il a insisté sur le développement de cadres juridiques pour protéger les espaces numériques et s'est demandé si les piliers actuels de la PJTUA abordaient de manière adéquate les questions technologiques. Il a cité d'autres régions et pays, tels que les Balkans, le Chili et l'Irlande, où la technologie avait enrichi les processus de JT.

Le **Dr Tadesse Metekia**, chercheur principal à l'Institut d'études de sécurité (ISS) en Éthiopie, a expliqué le rôle de la justice traditionnelle dans le cadre de la JT, affirmant que son inclusion dans la PJTUA signifie une approche véritablement africaine. Il a expliqué que l'intégration de la justice traditionnelle en Éthiopie n'est pas seulement le résultat des lignes directrices de la PJTUA, mais qu'elle reflète également le soutien populaire des personnes consultées au cours du processus d'élaboration de la politique de JT du pays. Concernant reconnu les critiques formulées par le passé à l'encontre de la justice traditionnelle, notamment au sujet du traitement réservé aux femmes et aux jeunes et le fait qu'elle soit perçue comme une méthode permettant d'éviter de rendre des comptes. Toutefois, il a fait valoir que, lorsqu'elle était exploitée efficacement, la justice traditionnelle pouvait favoriser la responsabilisation, la paix et la réconciliation. Il a plaidé en faveur de la poursuite des recherches sur la justice traditionnelle en tant que composante inestimable des cadres de JT.

Le **Dr Hugo van der Merwe**, responsable du plaidoyer national et du soutien technique au Fonds mondial pour les survivants (GSF), a présenté l'approche du GSF en matière de plaidoyer pour les réparations. Décrivant les réparations comme essentielles à la reconstruction de la vie des survivants, il a souligné deux éléments fondamentaux dans la mise en œuvre des mesures de réparation :

- En ce qui concerne l'élément technique, les commissions de vérité sont essentielles pour documenter les expériences des survivants et les impacts à long terme des violations. Le GSF a adopté des méthodes de documentation de projets de réparation à petite échelle pour permettre aux gouvernements de considérer les réparations comme des initiatives réalisables, y compris des approches pratiques pour assurer le financement.
- Avec l'élément politique, le GSF cherche à mobiliser les États pour qu'ils reconnaissent leur responsabilité en matière de réparations, tout en soulignant une approche centrée sur les survivants qui respecte les besoins et les expériences des personnes touchées.

Il existe un soutien politique continental et une réalité sur le terrain qui soutiennent la nécessité d'incorporer les mécanismes traditionnels dans la justice transitionnelle.

– Dr Tadesse Metekia

Séance plénière

Les points suivants sont ressortis de la discussion en séance plénière :

- Pendant de nombreuses années, les approches de la JT se sont concentrées sur un champ d'action étroit, ce qui n'a pas toujours été efficace. Il est nécessaire d'élargir ce champ d'application pour aborder les questions émergentes, telles que les masculinités militarisées, et d'explorer les outils technologiques tels que l'intelligence artificielle (IA) pourraient aider les familles à rechercher leurs proches disparus. *Impunity Watch* prévoit de mener une étude et d'organiser une conférence sur ces sujets.
- Une conférence universitaire consacrée à la JT offrirait une plate-forme précieuse pour la recherche et la discussion des questions émergentes et favoriserait l'exploration et l'innovation scientifiques.
- Si les mécanismes de justice traditionnelle ne doivent pas être idéalisés, ils ne doivent pas non plus être rejetés. Ces mécanismes ont fait preuve de résilience et de valeur, mais des lignes directrices claires doivent garantir qu'ils fonctionnent dans le respect des normes en matière de droits de l'homme.
- Les réparations fournies par les mécanismes de justice traditionnelle ne doivent pas exonérer l'État de sa responsabilité d'offrir des réparations aux victimes.
- Les réparations doivent tenir compte des besoins et des préférences spécifiques des victimes, des survivants et des communautés, et y répondre, afin d'offrir une réparation significative et efficace.



6 QUATRIÈME SÉANCE :

Remédier aux injustices historiques et promouvoir l'inclusion par l'éducation et les approches transformatives de l'égalité entre les hommes et les femmes, de la paix et de la sécurité

Modérée par **Mme Mary Izobo**, responsable du programme de plaidoyer au CSVR, cette séance a étudié le rôle de la JT dans le traitement des injustices historiques et la promotion d'une éducation inclusive comme voie vers l'égalité des sexes et une paix durable. Mme Izobo a ouvert la discussion en soulignant que l'effacement des voix marginalisées, en particulier celles des femmes, a été une lacune profonde et a invité les panélistes à aborder la manière dont les processus de justice transitionnelle peuvent rectifier ces omissions.

Le **Prof Mutoy Mubiala**, de l'Université de Kinshasa, a présenté un exemple convaincant de la République démocratique du Congo (RDC), où la réponse de la Belgique aux injustices de la domination coloniale a négligé les atrocités spécifiques commises à l'encontre des femmes.¹² Il a expliqué que les pratiques coloniales incluaient le viol systématique des femmes et la séparation forcée des enfants métis de leur mère. Il a souligné que les processus de justice transitionnelle devaient reconnaître ces expériences sexospécifiques afin de garantir une guérison et une réconciliation inclusives.



Mme Nomancotsho Pakade, responsable du programme de recherche du CSVR, a souligné l'importance de revenir sur la manière dont les femmes ont été spécifiquement affectées par les violations lors de l'examen des récits historiques. Elle a fait valoir que les expériences d'oppression et de violence vécues par les femmes étaient souvent laissées de côté dans les récits traditionnels, et que cette omission s'étendait aux programmes d'enseignement, où les expériences historiques des femmes étaient rarement abordées.¹³

Le **Dr Paul Kamau**, de l'Université de Nairobi, a évoqué la nécessité d'une approche inclusive de l'éducation en Afrique. Il a noté que le contenu de l'éducation dans de nombreux pays africains était fortement influencé par des agendas externes et a appelé à un mouvement vers le développement de programmes qui reflèteraient les perspectives et les valeurs africaines. En outre, il avait les défis actuels en matière d'accès à l'éducation, en particulier dans les pays en situation postconflictuelle. Citant une enquête d'Afrobarometer, il a déclaré qu'entre 25 et 30 % des étudiants en Afrique n'avaient pas accès à une école accessible à pied, la pauvreté exacerbant encore les obstacles à l'accès à l'éducation. M. Kamau a conclu en rappelant l'importance des systèmes éducatifs conçus en Afrique.

Mme Eva Heza, juriste à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), n'a pas pu se joindre à la table ronde mais a fait part de ses observations sous forme de texte. Elle a fait remarquer que le rôle de la CADHP dans la lutte contre les injustices historiques comprenait le **Protocole de Maputo**, qui renforce l'égalité entre les hommes et les femmes et rend les États responsables de la prise en compte et de la réparation des préjudices subis par les femmes. Elle a plaidé pour l'intégration des perspectives marginalisées dans l'éducation, en utilisant des approches collaboratives pour construire des programmes inclusifs qui reflètent les diverses voix dans les récits historiques de l'Afrique. Mme Heza a souligné que cela permettrait de renforcer la confiance et de promouvoir la paix et la sécurité au sein des communautés africaines.¹⁴

Lorsque l'on commence à penser au genre, dans le sens de ce que le système éducatif a reproduit, il est basé sur trois séries d'inégalités : la race, le genre et la classe. Ce que nous voyons des années plus tard, c'est donc cette production culturelle d'inégalités entre les sexes qui est également liée à la classe et à l'ethnie. Que nous offre alors la justice transitionnelle ? Elle nous donne la possibilité de désapprendre et de réapprendre en matière d'éducation.

– Mme Nomancotsho Pakade



7 CINQUIÈME SÉANCE :

Le rôle des institutions juridiques dans la responsabilisation des auteurs d'atrocités, avec un accent particulier sur les réformes institutionnelles et les initiatives éducatives en faveur de l'inclusion et de la réconciliation

Cette séance a été modérée par le **Dr Robert Eno**, greffier de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Il a invité les intervenants, **S.E. l'ambassadeur Adama Dieng**, envoyé spécial de l'Union africaine pour la prévention du génocide et des atrocités de masse en Afrique, **M. Howard Varney**, conseiller principal de programme au CIJT, et **Mme Henrietta Ekefre**, conseillère juridique à l'*Africa Judges and Jurists Forum* (AJJF ou Forum africain des juges et des juristes). Le Dr Eno a ouvert la séance en invitant les panélistes à débattre respectivement des points suivants :

- Est-il possible de rendre compte des atrocités de masse et des violations des droits de l'homme en l'absence d'institutions compétentes et opérationnelles ?



- La JT se prête-t-elle à des compromis politiques et comment les attentes peuvent-elles être gérées ?
- Que fait l'AJJF dans la lutte pour les réparations de l'esclavage, du colonialisme et des injustices historiques ?

L'ambassadeur Dieng a abordé la question de la responsabilité institutionnelle, affirmant que les États sont les premiers responsables de la protection, des droits et de la paix de leurs citoyens. Il a fait remarquer que les États ne pouvaient pas prétendre à l'autorité sur les citoyens sans s'acquitter de ces obligations. Citant l'exemple du Soudan, il a souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de construire un nouveau Soudan fondé sur l'égalité et la justice. Si la mise en place d'institutions juridiques est un processus lent dans les États fragiles, il a fait valoir que l'obligation de rendre des comptes ne devait pas reposer uniquement sur les systèmes nationaux.

L'ambassadeur Dieng a plaidé en faveur du soutien des institutions judiciaires régionales et internationales dans de tels cas, faisant référence à des interventions passées telles que la création par le Conseil de sécurité des Nations unies du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ainsi que le renvoi par la CPI de la situation au Darfour. Il a appelé le Conseil de sécurité à envisager une approche similaire pour le Soudan, tout en soulignant que les institutions africaines telles que la Cour africaine devaient démontrer qu'elles étaient capables de traiter les questions africaines. Cependant, il a noté que de nombreuses institutions africaines de défense des droits de l'homme manquaient de financement et de soutien politique, ce qui limitait leur capacité à faire respecter l'obligation de rendre des comptes. L'ambassadeur Dieng a conclu en soulignant que la responsabilité effective des institutions régionales et internationales dépendait du soutien et de la coopération des États membres de l'UA.

M. Varney a répondu à la question du compromis politique en matière de JT, reconnaissant que le compromis était souvent nécessaire pour parvenir à la paix et à la stabilité dans les sociétés sortant d'un conflit. S'appuyant sur l'exemple de la Sierra Leone et de l'Afrique du Sud, il a noté que si le compromis pouvait faciliter la stabilité, il pouvait également porter atteinte aux droits des victimes et des survivants s'il n'était pas géré avec intégrité. En Sierra Leone, par exemple, l'accord de Lomé comprenait une disposition d'amnistie qui a été annulée par la suite par la création du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, reflétant le rejet par la communauté internationale du compromis initial. L'amnistie conditionnelle de l'Afrique du Sud, quant à elle, n'a pas permis de garantir la responsabilité de ceux qui ont dissimulé la vérité.¹⁵ M. Varney a également souligné l'échec de la communauté internationale dans certains contextes de JT, citant des cas au Timor-Leste, au Rwanda et en Sierra Leone où des institutions judiciaires ont été mises en place sans transfert adéquat de compétences aux communautés locales. De ce fait, les pays se sont trouvés dans l'incapacité de traiter la question de la responsabilité de manière indépendante une fois que le soutien international s'est estompé, ce qui a réduit l'impact à long terme de l'aide extérieure.

Le rôle de la communauté internationale en cas d'atrocités devrait être de s'interposer entre l'opresseur et l'opprimé. C'est une chose d'amener des étrangers à faire le travail de responsabilisation, mais s'il n'y a pas de transfert de capacités et de compétences vers les institutions locales, c'est en vain.

– M. Howard Varney

Dans ses délibérations, Mme Ekefre a fait part du travail de l'AJJF sur les réparations pour les préjudices infligés pendant l'esclavage et le colonialisme. Elle a indiqué que la récente prise de position de l'AJJF appelait à un engagement de l'UA sur cette question, à la suite d'une réunion au Ghana au cours de laquelle l'UA s'était engagée à créer un comité et à nommer un envoyé spécial sur les réparations.¹⁶ Parmi les stratégies de l'AJJF figurent le ciblage des entreprises qui ont profité de l'exploitation coloniale pour obtenir des réparations, la récupération des objets pillés et la formation des juges sur l'importance des réparations. Mme Ekefre a également souligné la nécessité d'adopter des approches sexospécifiques en matière de JT, plaidant pour que les femmes occupent une place centrale dans les plans de mise en œuvre en raison des préjudices et des discriminations spécifiques qu'elles subissent en matière d'accès à la justice. Elle a fait référence aux cadres juridiques, tels que le Protocole de Maputo, en tant que guides essentiels pour l'intégration de la dimension de genre dans les processus de JT.

Séance plénière

Les points suivants sont ressortis de la discussion en séance plénière :

- En Namibie, la mise en œuvre des réparations accordées par l'Allemagne pour le génocide des Herero-Nama s'est heurtée à une difficulté majeure : l'absence de consultation directe des communautés concernées. Les réparations étant acheminées par l'intermédiaire du gouvernement, de nombreuses victimes se sentent marginalisées et exclues du processus.
- Les réparations pour le colonialisme peuvent être quantifiées en examinant le lien permanent entre la pauvreté et l'exploitation perpétrée par les puissances coloniales, ainsi que les dommages durables que cet héritage continue d'infliger.
- Des institutions fortes jouent un rôle essentiel dans la protection des sociétés contre les violations, comme le montre le cas du Sénégal. En Europe, la Commission européenne s'est appuyée sur les critères d'adhésion à l'UE pour faire respecter l'obligation de rendre compte des violations des droits de l'homme, une stratégie qui pourrait également profiter aux pays africains.
- Les dirigeants africains ne devraient pas utiliser la souveraineté comme bouclier contre l'obligation de rendre des comptes. La crise actuelle au Soudan met en lumière les « leçons non apprises » de l'histoire tragique du Rwanda, soulignant la nécessité d'une responsabilité régionale plus forte.



8 SIXIÈME SÉANCE :

Donner aux jeunes des compétences pour construire des sociétés résilientes et des exemples de réussite de jeunes leaders issus de sociétés sortant d'un conflit

Mme Joyce Lulihoshi, fondatrice du réseau de la Fondation Joy et coprésidente de la Jeunesse africaine pour la justice transitionnelle (AY4TJ), a animé cette séance qui a donné lieu à diverses réflexions de la part de jeunes leaders de tout le continent. Elle invitait les participants à réfléchir à leurs expériences et à discuter de l'impact transformateur de l'éducation et du développement des compétences dans les contextes de JT.

Mme Christella Niyonzima, responsable des programmes d'*Impunity Watch* au Burundi, a affirmé que la JT, en tant que mélange de mécanismes formels et informels pour traiter la violence passée, nécessite une approche éducative à ces deux niveaux. Elle a noté que la JT visait à réparer le tissu social brisé et à renouveler le contrat social, tous deux brisés par la violence. Par conséquent, les sociétés doivent se rééduquer sur la manière dont elles peuvent se reconstruire. Elle a également affirmé que les jeunes qui avaient été sensibilisés au passé devraient retourner dans leur communauté avec les moyens de mener à bien la transformation. En outre, elle a

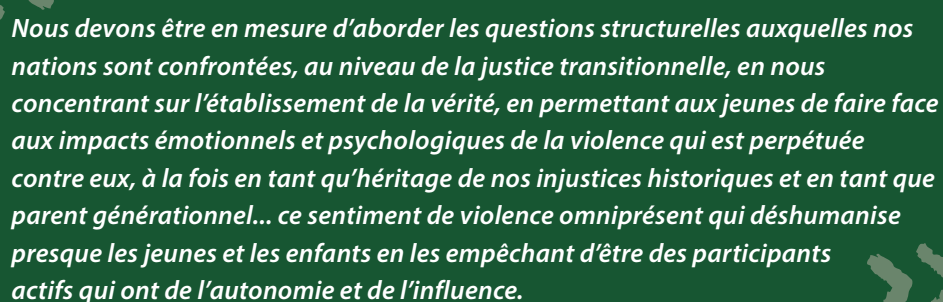


souligné que l'éducation informelle était essentielle pour atteindre les jeunes générations et les générations plus âgées, permettant ainsi à l'ensemble de la société de participer à la restauration du tissu social.

Mme Niyonzima a fait remarquer que les sociétés touchées par un conflit héritaient souvent de récits éducatifs qui perpétuaient la division, la militarisation et la violence. Elle a indiqué que dans ces contextes, la rééducation était essentielle pour déraciner la haine, normaliser la paix et inverser la déshumanisation. Elle a présenté les approches communautaires d'*Impunity Watch* au Burundi. Celles-ci comprennent la photographie et la narration, qui permettent aux jeunes de documenter les histoires des membres plus âgés de la communauté qui n'ont pas participé aux efforts de recherche de la vérité ; le théâtre, qui implique la création de pièces basées sur des récits locaux pour découvrir des vérités et des stéréotypes non exprimés ; et la recherche participative, qui comprend la formation des jeunes pour mener des discussions communautaires qui documentent les vérités collectives.¹⁷ Ces initiatives ont transformé les jeunes en agents actifs de la JT, leur permettant d'explorer le passé et de redéfinir leur rôle au sein de la communauté. Selon Mme Niyonzima, ces plateformes créatives, centrées sur les jeunes, contribuent à rendre la JT accessible et pertinente pour les réalités vécues, la faisant sortir du cadre des politiques abstraites.

M. Steven Harageib, spécialiste du développement de la jeunesse en Namibie, a expliqué comment les jeunes apprennent de manière proactive et comprennent l'impact des injustices, se réapproprient les véritables récits de leur pays et repensent sa configuration. Il a noté que les jeunes de Namibie utilisaient également des outils innovants tels que l'espace numérique pour se connecter avec d'autres jeunes Africains et remettre en question les récits qui leur ont été transmis comme des vérités universelles. Cette démarche, a-t-il observé, était souvent considérée comme rebelle et conflictuelle, mais M. Harageib a fait valoir qu'elle était nécessaire, car les jeunes avaient le sentiment que leur voix n'avait pas été entendue. En comprenant leur histoire, notamment en ce qui concerne l'apartheid, le génocide et le colonialisme, les jeunes ont commencé à s'intéresser et à s'engager dans la politique générale pour traiter activement les questions qui continuent de les affecter, telles que les inégalités structurelles, la pauvreté et les politiques d'exclusion.

M. Enya Echeng, administrateur fondateur de l'Organisation des jeunes pour la recherche et la défense de la justice, a raconté la création de l'organisation à la suite d'une conférence sur la JT à Malabo, en Guinée équatoriale, où les jeunes participants ont décidé de créer une plateforme pour renforcer les capacités des jeunes en matière de JT. L'organisation est aujourd'hui présente dans 31 pays et offre aux jeunes un espace sûr où ils peuvent engager un dialogue constructif, s'éduquer les uns les autres et renforcer leur capacité à interagir efficacement avec les parties prenantes.



Nous devons être en mesure d'aborder les questions structurelles auxquelles nos nations sont confrontées, au niveau de la justice transitionnelle, en nous concentrant sur l'établissement de la vérité, en permettant aux jeunes de faire face aux impacts émotionnels et psychologiques de la violence qui est perpétuée contre eux, à la fois en tant qu'héritage de nos injustices historiques et en tant que parent générationnel... ce sentiment de violence omniprésent qui déshumanise presque les jeunes et les enfants en les empêchant d'être des participants actifs qui ont de l'autonomie et de l'influence.

– M. Steven Harageib

M. Douglas Wanja, de l'*Institute for Development Studies* (ou l'Institut d'études du développement) de l'Université de Nairobi, a examiné les liens entre la pauvreté et l'éducation dans les situations d'après-conflit. Il a observé que les jeunes touchés par un conflit subissaient souvent des violations aggravées en matière de droits, du fait qu'ils sont confrontés à la fois à la pauvreté et à un manque d'opportunités éducatives. Il a souligné l'importance de donner la priorité à l'éducation dans les situations postconflituelles.¹⁸ Il a également noté que pour ce faire, il importait de former les enseignants à de nouvelles méthodes d'enseignement qui répondraient aux besoins holistiques des enfants, notamment en leur enseignant des stratégies de résolution des conflits.

Séance plénière

Au cours de la séance plénière, les participants ont soulevé deux défis majeurs auxquels sont confrontés les jeunes dans le contexte de la JT :

- Le forum a reconnu la persistance des mauvais traitements infligés aux jeunes par les gouvernements lorsqu'ils se mobilisent sur des questions de justice. Les jeunes sont confrontés à la suppression et à la répression pour avoir manifesté non seulement dans l'espace physique, mais aussi dans l'espace numérique.
- Les problèmes de santé mentale rencontrés par les jeunes engagés dans l'activisme ont été mis en évidence comme une préoccupation cruciale. Alors qu'ils sont confrontés à des violations des droits de l'homme et qu'ils s'efforcent de rectifier des injustices historiques, l'impact psychologique sur les jeunes militants peut être important.



9 SEPTIÈME SÉANCE :

Le rôle de l'éducation dans la restauration des communautés après des violations massives des droits de l'homme

Modérée par **Mme Tsholofelo Nakedi**, spécialiste communautaire au CSVR, cette séance a exploré le rôle critique de l'éducation dans la JT, en se concentrant sur le rétablissement des communautés affectées par des violations massives des droits de l'homme.

Mme Pelumi Obisesan, de l'ATJLF, a ouvert le débat en soulignant que l'éducation en matière de JT ne se limite pas à l'accès ; elle devrait englober l'exactitude historique et des récits équilibrés. Elle a cité l'exemple de la Côte d'Ivoire, où la résistance à l'enseignement des prises de pouvoir militaires avait limité la compréhension de l'histoire par les jeunes générations. Mme Obisesan a souligné qu'une éducation historique équilibrée et véridique aidait les jeunes à s'engager de manière critique dans le passé et l'avenir de leur pays, ce qui favorise un engagement plus profond en faveur de la paix. Elle a également insisté sur l'importance d'éduquer les dirigeants politiques pour qu'ils participent activement à la consolidation de la paix, car si les conflits fracturent gravement la société, l'éducation peut la reconstruire.

Mme Gugu Shabalala, responsable du programme de SMSPS au CSVR, a évoqué la nécessité d'intégrer la SMSPS dans les initiatives de JT,¹⁹ étant donné que les sociétés qui se remettent d'un conflit sont souvent profondément blessées. Elle a fait remarquer que pendant un conflit actif, la survie primait, laissant souvent de côté les impacts sur la santé mentale. Cependant, le bilan psychologique fait surface une fois le conflit apaisé, ce qui nécessite un soutien urgent. Mme Shabalala a observé que la SMSPS était souvent absente des cadres de JT, ce qui entraînait des traumatismes non résolus qui se manifestaient plus tard sous forme de violence sociétale. Elle a déclaré que les adultes ignoraient souvent les effets des traumatismes psychologiques qu'ils avaient subis, ce qui les poussait à les transmettre aux enfants, perpétuant ainsi le cycle des traumatismes. Elle a recommandé l'inclusion d'un soutien à la santé mentale dans les systèmes éducatifs, avertissant que les enseignants dont les traumatismes n'étaient pas traités peuvent les transmettre par inadvertance à leurs élèves, perpétuant ainsi le cycle de la souffrance. Elle a ajouté que les écoles servaient souvent d'abris d'urgence pendant les conflits, ce qui faisait peser une charge psychologique supplémentaire sur les enfants et soulignait la nécessité d'une action gouvernementale et communautaire.



Mme Rebecca Quonie, magistrate au ministère de la Justice du Congo-Brazzaville, a fait part de ses recherches sur un mécanisme de réponse innovant pour lutter contre les violences sexuelles en RDC. Elle a noté que les crimes de violence sexuelle causaient d’immenses dommages physiques et psychologiques, et que les victimes étaient souvent confrontées à la stigmatisation et à diverses formes de préjugés dans leur quête de justice, en particulier dans les tribunaux officiels. Mme Quonie a souligné la nécessité de combler les lacunes de la justice, en particulier pour les victimes et les survivants de violences sexuelles, et a plaidé en faveur d’une approche sexospécifique au sein de la JT. Elle a notamment recommandé de renforcer les institutions nationales afin d’établir des chambres spéciales dédiées à la justice des victimes et aux réparations, de créer un fonds national pour les victimes de violences sexuelles et d’autres crimes ainsi que d’établir des commissions de vérité pour promouvoir la guérison collective.

Le **Prof Chidi Odinkalu**, président de la commission Vérité, justice et paix pour le sud-est du Nigéria, a abordé l’impact des traumatismes postcoloniaux et des politiques d’exclusion sur les sociétés africaines. Il a affirmé que l’éducation était essentielle pour restaurer la cohésion sociale et surmonter les traumatismes historiques, mais que l’accès à des informations exactes restait un obstacle. À titre d’exemple, il a souligné la destruction par le gouvernement nigérian des archives relatives à la guerre du Biafra,²⁰ ce qui avait rendu difficile la connaissance de cette période par les jeunes générations. Le Prof Odinkalu a insisté sur la nécessité de documenter l’histoire pour que les générations futures comprennent et tirent les leçons du passé. Il a déclaré que les parties prenantes ne pouvaient pas organiser une discussion sur la JT sans discuter des questions relatives à la terre, qui, selon lui, restait la question la plus litigieuse et la plus importante sur le continent.

En outre, il a souligné l’importance de renforcer les cadres juridiques africains, tels que le Protocole de Malabo,²¹ qui permettait aux nations africaines de traiter les crimes au niveau national. Malgré les difficultés rencontrées pour le ratifier, il a insisté sur la nécessité de poursuivre les actions de plaidoyer, en soulignant qu’il fallait trouver des solutions à la justice menées par les Africains. Il a suggéré que l’ancien président soudanais Omar al-Bashir soit jugé en Afrique plutôt qu’à la CPI, estimant que même un procès imparfait en Afrique pourrait apporter des enseignements précieux aux systèmes judiciaires du continent.

Si l’on considère nos trajectoires coloniales et postcoloniales, nous sommes en présence d’une tradition et d’une habitude de la violence. Il faut de l’éducation pour les briser. Cette éducation est une éducation à la cohésion sociale, à la coexistence et à la construction d’un pays ou de pays qui appartiennent mutuellement à tous ceux qui y vivent.

– Prof Chidi Odinkalu

Séance plénière

Lors du débat en séance plénière, les points mentionnés ci-après ont été dégagés :

- Les questions foncières restent très sensibles en Afrique et sont souvent à l'origine de violences, de conflits et d'instabilité. Il est essentiel d'aborder ces questions de manière directe et proactive pour assurer la paix et la stabilité à long terme.
- Sous-estimer le rôle de l'éducation dans la reconstruction après un conflit et la promotion de la cohésion sociale revient à poser une bombe à retardement. L'éducation est essentielle pour promouvoir la compréhension et reconstruire les sociétés fracturées.
- L'éducation favorise l'empathie, un principe fondamental de la SMSPS. Le fait d'engager des conversations difficiles mais nécessaires sur le passé peut aider les sociétés à traiter collectivement les traumatismes communs et à en guérir.

10 HUITIÈME SÉANCE :

Efforts de collaboration entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés économiques régionales et les organisations internationales dans la mise en place de partenariats pour la paix et le développement durables – meilleures pratiques et leçons apprises

Cette séance, animée par **Mme Sarah Kasande**, responsable du CIJT Ouganda et de l'Initiative pour la justice transitionnelle en Afrique, s'est concentrée sur le rôle de la collaboration dans la JT, afin de favoriser l'inclusivité, la légitimité et l'élan vers l'avant. Mme Kasande a planté le décor en soulignant l'importance des partenariats stratégiques pour amplifier les initiatives de JT dans les différents domaines de mise en œuvre. Elle a invité les participants à discuter de leurs expériences, en partageant leurs idées sur les partenariats réussis et les enseignements qu'ils en ont tirés. Elle leur a également demandé de formuler des recommandations pour une coordination efficace entre l'UA, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations internationales afin de faire progresser les objectifs de la JT dans des contextes spécifiques.

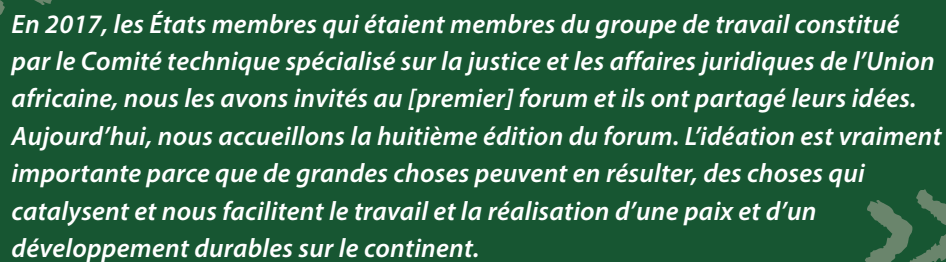
M. Ayalew Getachew, responsable de la protection de l'enfance au Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE), s'est concentré sur l'intégration des droits de l'enfant dans les cadres de JT. Il a insisté sur l'importance des approches collaboratives, notant que l'accent mis par le CAEDBE sur les enfants dans le domaine de la JT avait été efficace grâce à des partenariats avec diverses parties prenantes. Il a souligné que si les enfants étaient particulièrement vulnérables dans les conflits, ils avaient également une capacité d'action et des droits qui devaient être respectés. Citant des exemples du Libéria et de la Sierra Leone, il a expliqué comment les témoignages d'enfants dans les processus de vérité avaient stimulé des initiatives menées par des jeunes en vue d'une paix durable. M. Getachew a plaidé en faveur de l'adoption de mesures adaptées aux enfants afin de les impliquer de manière significative dans la JT, affirmant que les politiques de l'UA fournissaient des orientations fondamentales pour l'implication des enfants dans les contextes de transition.



Mme Annah Moyo, directrice exécutive du CSVR, a mis l'accent sur la section 4 de la PJTUA, qui décrit les acteurs essentiels à la mise en œuvre de la politique. Elle a fait remarquer qu'une collaboration efficace devait évoluer du concept à la mise en œuvre. Mme Moyo a déclaré que cette approche avait permis à son organisation, CSVR, de travailler en étroite collaboration avec l'UA au développement et à la mise en œuvre de la PJTUA. Ce partenariat, qui a des dimensions à la fois formelles et informelles, a facilité l'inclusion, permettant un dialogue entre les États, la société civile et les victimes, enrichissant ainsi les interventions de la JT et renforçant la légitimité.

Mme Levinia Addae-Mensha, directrice exécutive adjointe du Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP), a parlé de la valeur stratégique des alliances entre les ONG, les CER et l'UA. Grâce à la collaboration de WANEP avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), elle a expliqué comment son organisation avait contribué à renforcer les capacités et à faciliter les engagements critiques autour des défis de la JT au Sahel. WANEP a servi de pont dans des régions où l'accès institutionnel est restreint, permettant à l'UA et à la CEDEAO de mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de naviguer dans des paysages politiques complexes. Elle a souligné que la PJTUA pouvait soutenir des efforts durables en matière de JT, en renforçant la crédibilité dans les sociétés où la mise en œuvre reste un travail en cours.

Mme Victoria de Mello, spécialiste de l'État de droit au bureau régional du PNUD à Addis-Abeba, a évoqué le rôle de l'ONU en tant qu'intermédiaire essentiel entre les États, les victimes et la société civile dans les contextes de JT. Elle a noté que le PNUD avait adopté une approche de développement de la JT, contribuant au renforcement des capacités institutionnelles et à la participation de tous. Ses remarques ont mis en lumière un récent rapport du PNUD sur l'approche du développement en matière de JT, indiquant que sur un plan plus fondamental, le PNUD contribue au renforcement des institutions, y compris au développement des capacités, et veille à ce que les personnes, y compris les victimes et les personnes marginalisées, puissent participer activement aux questions de JT.



En 2017, les États membres qui étaient membres du groupe de travail constitué par le Comité technique spécialisé sur la justice et les affaires juridiques de l'Union africaine, nous les avons invités au [premier] forum et ils ont partagé leurs idées. Aujourd'hui, nous accueillons la huitième édition du forum. L'idéation est vraiment importante parce que de grandes choses peuvent en résulter, des choses qui catalysent et nous facilitent le travail et la réalisation d'une paix et d'un développement durables sur le continent.

– Mme Annah Moyo

Séance plénière

Au cours de la discussion en séance plénière, les points suivants se sont dégagés :

- Les participants ont souligné l'importance de la collaboration avec les chefs traditionnels dans les processus de JT, conseillant au forum d'intégrer plus activement ces chefs afin de renforcer l'adhésion de la communauté et la pertinence culturelle des initiatives de JT.
- L'importance d'inclure les perspectives des victimes et des survivants à chaque étape des processus de JT a été notée, et des recommandations ont été faites pour intégrer ces voix afin de s'assurer que les mécanismes de JT sont réactifs et authentiques pour les personnes directement concernées.
- Il a été suggéré que la Commission de l'UA soutienne et finance le Fonds pour la paix. Ce fonds devrait faciliter l'engagement continu entre les organes de l'UA et les États membres, en fournissant un soutien durable aux initiatives de JT sur l'ensemble du continent.
- La localisation des compétences et des ressources a été soulignée comme une priorité pour le renforcement des capacités des acteurs publics et des structures d'aide aux victimes au niveau national.

11 Cérémonie de clôture

Mme Kasande a prononcé le discours de clôture, exprimant sa profonde gratitude au gouvernement mauricien pour avoir accueilli le forum et aux organisateurs, l'UA-DPAP et le CSVR, ainsi qu'à des partenaires clés tels que l'UE, le CIJT et l'ATJLF, en tant que partenaires de l'Initiative pour la justice transitionnelle en Afrique. Elle a noté que le projet se concentrait sur l'apport d'un soutien technique aux États membres de l'UA et aux CER, le renforcement des capacités, la production de connaissances, la popularisation de la PJTUA et le renforcement de l'engagement des citoyens dans la JT par le biais d'un soutien aux organisations de la société civile.

Mme Kasande a souligné les points suivants issus du huitième Forum africain sur la JT :

1. La JT est passée d'un concept considéré comme une intervention extérieure, en particulier par la CPI, à une approche centrée sur l'Afrique dans le cadre de la PJTUA.
2. La paix et la justice sont désormais considérées comme des idéaux complémentaires plutôt qu'opposés, les nations africaines définissant leurs propres valeurs et priorités en matière de JT.
3. Il est nécessaire d'adopter les approches de JT en matière d'éducation pour favoriser la transformation de la société.
4. La responsabilisation doit être comprise au sens large et englober les institutions judiciaires formelles et les mécanismes africains traditionnels.
5. La justice redistributive, qui comprend des réformes dans les domaines de l'éducation, de la distribution des terres et des institutions, est essentielle pour remédier aux injustices historiques et à la marginalisation systémique.
6. Les organisations de la société civile jouent un rôle inestimable dans l'avancement des processus de JT sur le continent.
7. L'engagement des jeunes est essentiel pour influencer le présent et l'avenir de la JT, ce qui nécessite des plates-formes pour une participation civique efficace.
8. Les technologies émergentes offrent de précieuses possibilités d'améliorer l'inclusion et l'accès à l'information pour tous les citoyens.
9. Les femmes africaines ont historiquement contribué de manière significative à la promotion de la paix, de la démocratie et du développement en Afrique et continuent de le faire.
10. Un investissement accru dans la SMSPS est nécessaire pour soutenir la guérison personnelle, communautaire et nationale.



Mme Kasande a conclu en lançant un appel à :

- Reconnaître que la JT est un domaine dynamique et évolutif qui nécessite un développement continu.
- Investir dans la recherche, en particulier dans des domaines tels que l'IA et la technologie.
- Remettre en question les préjugés enracinés tels que la misogynie, le tribalisme et les préjugés et adopter les principes de l'ubuntu et de la dignité humaine inhérente.
- Se réappropriier l'histoire, les récits et l'intégrité institutionnelle de l'Afrique et y réfléchir.

Mme Moyo, au nom du CSVR, a également remercié le gouvernement mauricien d'avoir accueilli le forum. Elle a évoqué le travail du CSVR avec l'UA, qui s'étendait sur plus de dix ans, en rappelant que la JT avait été perçue à tort comme une initiative de la CPI. Cette perception a depuis évolué vers une conceptualisation plus africaine. Elle a également apprécié le soutien de l'UE et d'autres bailleurs de fonds et partenaires comme *Impunity Watch*, la Fondation Berghof et la GIZ. Elle a noté que le forum avait atteint son objectif de rassembler les parties prenantes pour discuter de la JT de manière constructive.

M. Marios Vitos, premier secrétaire et chef adjoint de la délégation de l'UE à Maurice, a souligné l'engagement de l'UE à soutenir la mise en œuvre de la PJTUA. Il a reconnu que l'UA et l'UE étaient les seuls organismes régionaux à avoir des politiques en matière de JT. Il a évoqué un séminaire UA-UE organisé au début de l'année 2024, qui avait favorisé la synergie entre les deux organisations dans leurs efforts de JT. Reconnaissant que la JT est un mécanisme de responsabilisation, de paix et de réconciliation, M. Vitos a déclaré qu'il espérait que la feuille de route de la PJTUA conduirait à un large soutien politique et à une mise en œuvre, renforçant les droits de l'homme, l'État de droit, l'égalité des sexes et une paix durable. Il a noté que la PJTUA apportait une valeur ajoutée à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la promotion de la stabilité régionale.

Mme Patience Chiradza a prononcé un discours de clôture au nom de S.E. l'Ambassadeur Bankole Adeoye. Elle a remercié le gouvernement mauricien, l'UE et les partenaires tels que le CIJT, le CSVR, le PNUD et l'ATJLF pour leur soutien continu. Elle a exprimé ses remerciements aux participants pour leur engagement actif dans les discussions sur l'éducation, la jeunesse et le rôle des femmes dans la JT, soulignant la reconnaissance de ces questions par l'UA. Elle a remercié les États membres et les organisations de la société civile de leur engagement à promouvoir la PJTUA.

L'honorable Leela Devi Dookun, vice-première ministre et ministre de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, a remercié tout le monde d'avoir choisi Maurice pour accueillir le huitième Forum de la jeunesse africaine, soulignant son importance pour le pays. Elle s'est réjouie que le thème du forum de cette année soit l'éducation, reconnaissant le bien-fondé de la décision l'UA

de faire de l'éducation une priorité. Elle a pris note des différentes séances du forum qui avaient permis aux participants d'examiner le rôle de l'éducation dans la JT, en particulier dans la promotion de la cohésion sociale et de la résilience au sein des sociétés.

La vice-première ministre a souligné le pouvoir de transformation de l'éducation pour garantir la non-réurrence, expliquant que l'éducation permet à l'Afrique de se tourner vers l'avenir en tirant parti de ses abondantes ressources pour le développement. Elle a reconnu la jeunesse démographique de l'Afrique, soulignant l'importance d'en tenir compte dans les discussions sur l'avenir du continent. Elle a également noté qu'une approche de l'élaboration des programmes d'études fondée sur les droits favorisait une éducation valorisée, se déclarant préoccupée par le fait que les enfants de nombreux pays africains luttent pour acquérir les compétences nécessaires. Elle a salué le travail de l'UA pour lutter contre la pauvreté éducative et faire en sorte que les jeunes enfants d'Afrique sachent lire et écrire.

Enfin, la vice-première ministre a exhorté les participants à se souvenir de l'importance de l'histoire et de la nécessité pour l'Afrique de se réapproprier son récit historique, en faisant remarquer que l'histoire dépendait en grande partie de ceux qui la rapportaient.

12 Recommandations

Les riches délibérations des nombreux panels du huitième Forum africain sur la justice transitionnelle ont permis de formuler les recommandations suivantes afin de faire progresser l'agenda africain en matière de JT. Ces recommandations visent à renforcer la justice, la paix et la stabilité sur l'ensemble du continent et s'adressent à l'UA, aux CER, aux gouvernements nationaux, aux établissements d'enseignement, aux organisations de la société civile et aux partenaires internationaux. Elles mettent en évidence les liens pertinents entre la JT et l'éducation, les réformes, la santé mentale, l'engagement des jeunes, la technologie, le genre et la justice redistributive. En donnant la priorité à ces recommandations, on peut jeter les bases de processus de TJ inclusifs et transformateurs dans toute l'Afrique.

Les recommandations du forum sont les suivantes :

- S'efforcer d'intégrer l'éducation à la paix, à la justice et aux droits de l'homme dans les programmes scolaires africains, de l'école primaire à l'enseignement supérieur.
- Favoriser l'inclusion en intégrant l'égalité des sexes et la diversité culturelle dans les programmes éducatifs.
- Inclure les récits de JT dans le matériel pédagogique, afin d'aider les élèves à comprendre les injustices historiques et la consolidation de la paix.
- Renforcer les institutions juridiques afin d'accroître la responsabilité des auteurs d'atrocités et de promouvoir la justice.
- Veiller à ce que les réparations soient axées sur les victimes, en tenant compte des besoins et des expériences des victimes, des survivants et des communautés touchées.
- Élaborer des lignes directrices pour une documentation innovante sur les expériences des victimes et des survivants, établir des fonds de réparation et créer des mécanismes pour une mise en œuvre efficace des réparations.
- Intégrer la SMSPS dans les systèmes éducatifs et les cadres de la JT afin de prendre en compte les traumatismes subis par les communautés.
- Former les éducateurs aux principes de la SMSPS, en particulier dans les régions en situation postconflictuelle, afin de prévenir la transmission de traumatismes non traités.
- Mettre en place des programmes axés sur les jeunes qui favorisent la résilience, la pensée critique et les compétences en matière de leadership, en particulier dans les sociétés qui sortent d'un conflit.
- Encourager la participation des jeunes à la gouvernance locale et à la consolidation de la paix, en reconnaissant leur rôle dans l'élaboration des futurs processus de JT.

- Utiliser les technologies et les plateformes numériques pour l'engagement civique, la documentation et l'accès à l'information sur la JT.
- Reconnaître le rôle des pratiques de justice traditionnelle et les aligner sur les normes en matière de droits de l'homme.
- Intégrer les expériences historiques et sexospécifiques des femmes dans les efforts de formation continue.
- Veiller à ce que les initiatives de JT tiennent compte de la dimension de genre et abordent les problèmes des femmes.
- Établir des partenariats avec des gouvernements, des ONG, des CER ou des partenaires internationaux pour renforcer les initiatives de coopération technique.
- S'efforcer de permettre au Fonds pour la paix de l'UA de soutenir les initiatives de JT dans les États membres.
- Donner la priorité à la redistribution des terres et répondre aux griefs historiques liés à la terre afin de prévenir les conflits.
- Faire tout son possible pour que la réforme foncière soit un élément central de la JT, en s'attaquant aux inégalités historiques et actuelles.
- Mettre l'accent sur la préservation culturelle et le traitement éthique des récits historiques dans le cadre de la JT.
- Adopter et encourager l'utilisation des arts, de la musique et de l'expression créative pour commémorer et s'engager dans la JT.

13 Annexe

DÉCLARATION DE MAURICE

HUITIÈME FORUM AFRICAIN SUR LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

L'ÉTAT DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE EN AFRIQUE

« JUSTICE TRANSITIONNELLE ET ÉDUCATION EN AFRIQUE : OPPORTUNITÉS ET DÉFIS POUR LA PAIX, LA RÉSILIENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »

PORT-LOUIS, MAURICE

1. Le ministère des Affaires politiques, de la paix et de la sécurité de l'Union africaine et le Centre d'étude de la violence et de la réconciliation ont organisé le huitième Forum africain sur la justice transitionnelle les 11 et 12 septembre 2024, à Port-Louis (Maurice), en collaboration avec leurs partenaires, notamment *Impunity Watch*, le Centre international pour la justice transitionnelle, *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH*, *l'Africa Transitional Justice Legacy Fund* et la Fondation Berghof.
2. Tous les organisateurs et participants du huitième Forum africain sur la justice transitionnelle expriment leur immense gratitude au gouvernement et au peuple mauriciens pour avoir accueilli ce forum, pour leur chaleur et pour les avoir accueillis à Port-Louis.
3. Les participants reconnaissent que l'éducation est un catalyseur viable pour promouvoir une culture de la paix, le respect des droits de l'homme, la justice et la résilience, ainsi que l'éducation à la paix et à la justice. Par conséquent, ils recommandent que ces éléments soient intégrés dans les programmes d'enseignement africains, du primaire/élémentaire à l'enseignement supérieur.
4. Les participants soulignent le pouvoir de transformation de l'éducation pour faire progresser l'égalité des sexes, encourager la participation des femmes à la justice transitionnelle et, par conséquent, rechercher une paix durable en Afrique.

5. En outre, la société africaine est diverse en termes d'ethnicité, de langue, de religion et de culture. Cette diversité devrait donc être adoptée comme stratégie régionale et nationale unificatrice pour un développement positif en Afrique.
6. Notant que la santé mentale et le soutien psychosocial aux victimes et aux populations touchées par les conflits violents et les violations des droits de l'homme sont essentiels à la justice transformatrice, la santé mentale et le soutien psychosocial devraient donc être intégrés dans l'éducation des enfants et des jeunes en Afrique.
7. Les participants soulignent que la justice transitionnelle est une responsabilité collective et que tous les segments de la société doivent être formés pour la promouvoir et la mettre en œuvre efficacement.
8. Enfin, le forum souligne que la réparation est un pilier important de la justice transitionnelle et que, si une position africaine commune est essentielle, le processus d'élaboration de cette position doit être inclusif. Les participants insistent sur le fait que la manière dont l'Afrique traite les mémoires et les questions foncières historiques et contemporaines a été un défi majeur et devrait désormais être prioritaire.
9. En conclusion, le forum demande instamment à l'Union africaine et à ses États membres de prendre note des observations et recommandations ci-dessus et de mettre en œuvre les mécanismes nécessaires à leur application.

14 Notes de fin de document

- 1 « *The AU and EU launch joint initiative to foster implementation of Africa's continental Transitional Justice Policy* », consulté le 31 octobre 2024, https://www.eeas.europa.eu/delegations/african-union-au/au-and-eu-launch-joint-initiative-foster-implementation-africa%25E2%2580%2599s-continental-transitional-justice_en.
- 2 Union africaine, *Transitional Justice Policy* (2019), https://au.int/sites/default/files/documents/36541-doc-au_tj_policy_eng_web.pdf ; Union africaine, *Roadmap for the Implementation of the African Union Transitional Justice Policy* (2020), https://au.int/sites/default/files/documents/41242-doc-Roadmap_for_the_Implementation_of_AU_ENGLISH_Sep_091.pdf.
- 3 L'Agenda 2063 est le cadre stratégique de l'Union africaine visant à transformer l'Afrique en une puissance mondiale. Lancé en 2013, il définit des objectifs de développement inclusif et durable, de croissance économique, de paix et d'unité sur le continent, ancrés dans les idéaux panafricains et l'intégration régionale. « *Agenda 2063 : The Africa We Want* », consulté le 31 octobre 2024, <https://au.int/en/agenda2063/overview>.
- 4 La Commission mauricienne pour la vérité et la justice (2009-2011) a été créée pour enquêter sur l'héritage de l'esclavage et du travail sous contrat et sur leurs impacts sociaux et économiques durables sur la société mauricienne (*ATJ Hub*, « *Mauritius Truth and Justice Commission (2009-2011)* », consulté le 31 octobre 2024, <https://atjhub.csvr.org.za/mauritius-truth-and-justice-commission-2009-2011/>).
- 5 En République centrafricaine, la justice transitionnelle reste un défi, avec la Cour pénale spéciale et la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation qui s'efforcent de répondre aux graves violations des droits de l'homme dans un contexte d'instabilité permanente (Centre international pour la justice transitionnelle, « *"A Drop of Water on a Hot Stone": Justice for Victims in the Central African Republic* », consulté le 31 octobre 2024, <https://www.ictj.org/publication/'-drop-water-hot-stone'-justice-victims-central-african-republic>).
- 6 Le projet de politique de justice transitionnelle de l'Éthiopie comprend des mesures clés pour traiter les abus passés et promouvoir la réconciliation et la paix (*Institute for Security Studies*, « *Ethiopia's Draft Transitional Justice Policy : 10 Key Observations* », consulté le 31 octobre 2024, <https://issafrica.org/iss-today/ethiopia-draft-transitional-justice-policy-10-key-observations>).
- 7 Une déclaration au titre de l'article 36(4) pour la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples permet aux particuliers et aux ONG de saisir directement la Cour. Sans cette déclaration, seuls la Commission africaine, les États africains et les organisations intergouvernementales peuvent saisir la Cour.
- 8 Voir l'Institut de statistiques de l'UNESCO. *The Hidden Crisis: Armed Conflict and Education. Education for All Global Monitoring Report 2011*. Paris : UNESCO, 2011. Disponible à l'adresse : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190771>.
- 9 Voir le Centre for the Study of Violence and Reconciliation. *Violent Extremism and Transitional Justice: A Case Study of Niger*. Johannesburg : CSVr, 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.csvr.org.za/wp-content/uploads/2024/02/Violent-Extremism-and-TJ-case-study-Niger-EN.pdf>.

- 10 Union africaine. « *Continental Education Strategy for Africa (2016-2025): Educating for the African Renaissance in the 21st Century*. Addis Ababa: African Union, 2016. Disponible à l'adresse : <https://ecosocc.au.int/sites/default/files/files/2021-09/continental-strategy-education-africa-english.pdf>.
- 11 Le réseau AW4TJ sert de plateforme pour renforcer l'autonomie des femmes africaines dans les processus de justice transitionnelle, en encourageant leur participation aux efforts de consolidation de la paix et de réconciliation sur tout le continent, consulté le 31 octobre 2024, <https://www.peaceau.org/en/article/african-women-for-transitional-justice-aw4tj-continental-platform-launches>.
- 12 Dunn, Katie. « *When Archives Speak Back: Sexual Violence in the Congo Free State*. » Africa at LSE, le 18 juillet 2018. Consulté le 31 octobre 2024. <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2018/07/18/when-archives-speak-back-sexual-violence-in-the-congo-free-state/>.
- 13 Burton, Antoinette, « *Archive Stories: Gender in the Making of Imperial and Colonial Histories* », dans *Philippa Levine (ed.), Gender and Empire, Oxford History of the British Empire Companion Series* (Oxford, 2007; éd. en ligne, Oxford Academic, 3 oct. 2011).
- 14 Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, 2016. Panel de discussion thématique de haut niveau organisé par la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique. Disponible à l'adresse : <https://achpr.au.int/en/news/statements/2016-07-20/high-level-thematic-panel-discussion-organised-special-rapporteur> [consulté le 31 octobre 2024].
- 15 Abrahamsen, Therese et Hugo van der Merwe. *Reconciliation through Amnesty? Amnesty Applicants' Views of the South African Truth and Reconciliation Commission. Research report for the Centre for the Study of Violence and Reconciliation*, 2005. Disponible à l'adresse : <http://www.csvr.org.za/docs/trc/reconciliationthroughamnesty.pdf>.
- 16 Union africaine. *Accra Proclamation on Reparations*. 2022. Cette proclamation souligne l'engagement de l'UA à traiter les injustices historiques de l'esclavage et du colonialisme par des mesures de réparation. Disponible à l'adresse suivante : <https://au.int/en/decisions/accra-proclamation-reparations>.
- 17 Impunity Watch. 2023. « *Harnessing Art and Cultural Traditions to Confront Burundi's Past*. » Impunity Watch. Disponible à l'adresse : <https://www.impunitywatch.org/news-burundi-artistic-initiatives-memory/#> [consulté le 31 octobre 2024].
- 18 Paulson, J., 2009. *(Re)Creating Education in Postconflict Contexts: Transitional Justice, Education, and Human Development*. Unité de recherche, Centre international pour la justice transitionnelle. Disponible à l'adresse : <https://www.ictj.org/sites/default/files/ICTJ-Development-Education-FullPaper-2009-English.pdf> [consulté le 31 octobre 2024].
- 19 Centre for the Study of Violence and Reconciliation (CSVr), 2023. *Literature Review: Mental Health and Psychosocial Support in Transitional Justice in Africa*. Disponible à l'adresse : <https://www.csvr.org.za/literature-review-mental-health-and-psychosocial-support-in-transitional-justice-in-africa/> [consulté le 31 octobre 2024].
- 20 La guerre civile du Biafra (1967-1970) est un conflit brutal qui s'est déroulé au Nigéria et qui a été par la sécession de la région sud-est du Biafra. La guerre a fait de nombreuses victimes et a provoqué une crise humanitaire, accompagnée d'une famine généralisée touchant la population Igbo. Le conflit a pris fin avec la réintégration du Biafra au Nigéria, mais l'héritage de la guerre continue d'impacter la politique et l'identité de la région, Kenyon, P., 2018. *Dictatorland : The Men Who Stole Africa*. Londres : Head of Zeus.
- 21 Le Protocole de Malabo (Protocole relatif aux amendements au Protocole sur le statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme) a été adopté par l'Union africaine en 2014 et vise à étendre la compétence de la Cour africaine aux crimes internationaux et transnationaux, tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et la corruption. Toutefois, le protocole n'est pas entré en vigueur en 2024 en raison du nombre insuffisant de ratifications par les États membres.

